

Atelier sur l'expérience acquise par les États membres en ce qui concerne les ccTLD

L'OMPI a coopéré avec l'Union internationale des télécommunications (UIT) à son Atelier sur l'expérience acquise par les États membres en ce qui concerne les domaines correspondant à des codes de pays (ccTLD), organisé les 3 et 4 mars à Genève. Plus de 150 participants, y compris des représentants des États membres, des représentants d'organisations intergouvernementales, des administrateurs de ccTLD, l'*Internet Corporation for Assigned Names and Numbers* (ICANN) ainsi que d'autres parties intéressées, ont assisté à l'atelier. Le Centre d'arbitrage et de médiation de l'OMPI a fait un exposé sur les pratiques recommandées en matière de prévention et de règlement des litiges dans le domaine de la propriété intellectuelle concernant les ccTLD. Le centre a également fait part des résultats obtenus par les conseils fournis aux administrateurs de plus de 50 ccTLD en matière de gestion de la propriété intellectuelle dans leurs domaines et de ses activités en tant que prestataire de services de règlement des litiges pour 32 ccTLD. Le centre de l'OMPI continue de fournir des conseils en matière de propriété intellectuelle aux administrateurs de ccTLD à titre permanent.

Séminaire et atelier de formation au PCT en Ouganda

L'OMPI a organisé en Ouganda le premier séminaire et atelier sur le Traité de coopération en matière de brevets



(PCT) depuis l'adhésion de ce pays au traité, en vue d'y promouvoir une meilleure utilisation de la propriété industrielle. C'est le premier séminaire en la matière organisé en Ouganda depuis l'adhésion du pays au PCT en 1995. L'Ouganda met actuellement à

jour le règlement d'application de la nouvelle législation en matière de propriété industrielle, qui a été adaptée aux normes concernant les pays en développement. L'OMPI vise désormais à promouvoir l'utilisation de la propriété industrielle et du système du PCT, en particulier auprès des utilisateurs actuels et potentiels, ainsi qu'à former le personnel et les agents des brevets aux procédures selon le PCT.

Le séminaire de deux jours a attiré une cinquantaine de participants, la plupart des juristes et des fonctionnaires. Les participants se sont penchés sur des questions concernant la sécurité dans la divulgation des inventions aux agents de brevets lors du dépôt des demandes de brevets, les modes de protection des savoirs traditionnels et la façon de faire cesser la piraterie dans l'industrie de la musique.

M. Christopher Kiige, de l'Organisation régionale africaine de la propriété industrielle (ARIPO), qui est l'office récepteur du PCT en Ouganda, a souligné les fonctions et les services offerts par l'office.

Quelque 25 agents de brevets et le personnel de la Direction générale de l'enregistrement ont assisté à l'atelier, organisé le troisième jour, sur les procédures selon le PCT. Chaque participant a été invité à remplir les formulaires de requête et de demande d'examen préliminaire international selon le PCT, à titre d'exercice pratique. Ces journées ont permis de dispenser une excellente formation en matière de propriété industrielle et d'aborder les aspects pratiques des procédures selon le PCT devant un groupe représentatif de parties intéressées.